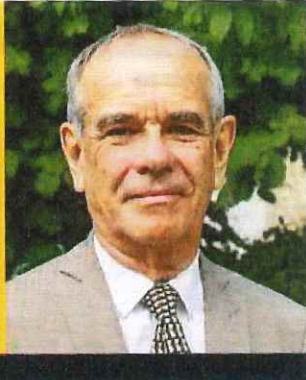


COOPÉRATIVES : RÉINVENTER L'ENTREPRISE POUR SAUVER L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Jean-Jacques MICHAU

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de l'Ariège
- ▶ Président du groupe d'études Économie sociale et solidaire



Un modèle qui suscite un nouvel espoir. Face à la multiplication des délocalisations, des faillites et des plans sociaux, la France est confrontée à une remise en cause profonde de son modèle industriel. Dans ce contexte, les sociétés coopératives et participatives (Scop) apparaissent comme une réponse crédible, à la fois économique, sociale et territoriale. Leur capacité de résilience et leur ancrage local en font un levier d'avenir qu'il convient de soutenir davantage. En plus des Scop, diverses formes coopératives structurent durablement notre économie, notamment dans les secteurs agricoles, bancaires ou assurantiels. Elles partagent des principes communs : gouvernance démocratique fondée sur les sociétaires, lucrativité encadrée avec limitation ou absence des dividendes, et réinvestissement prioritaire des bénéfices au service du projet collectif. Ce modèle favorise la stabilité et l'ancrage territorial. L'exemple récent de Duralex est révélateur. Reprise par ses salariés, l'entreprise a suscité un élan citoyen remarquable, mobilisant des milliers d'investisseurs en quelques jours, signe d'une confiance renouvelée dans un modèle où les salariés deviennent acteurs de leur outil de travail.

Des entreprises plus résilientes et durables

Les sociétés coopératives et participatives reposent sur un principe simple : les salariés détiennent la majorité du capital et participent aux décisions selon une gouvernance démocratique. Ce modèle favorise une gestion de long terme. Leur taux de survie à cinq ans atteint près de 79 %, contre 61 % pour les entreprises classiques. Au-delà de leur solidité, les coopératives répondent à deux défis majeurs : la désindustrialisation et la transmission des entreprises. Alors que de nombreux dirigeants partent à la retraite sans repreneur, la transformation en coopérative offre une solution concrète pour maintenir l'activité et préserver les emplois. Par nature ancrées dans leur territoire, elles constituent également un rempart contre les délocalisations. Dans des territoires ruraux et industriels comme l'Ariège, ce modèle revêt une importance particulière. Il constitue un levier de maintien de l'activité économique et de dynamisation des bassins d'emploi. L'Ariège illustre ce dynamisme avec une diversité d'initiatives : la coopérative agricole de la Plaine de l'Ariège, qui regroupe des producteurs locaux et valorise les filières céréalières, ou encore des Scop comme Digitanie dans le numérique à Saverdun, et Pap's and Co à Pamiers, reprise par ses salariés dans la restauration. D'autres structures, comme la brasserie coopérative Co-Hop ou encore de jeunes

entreprises dans l'apiculture, le bâtiment ou les services, témoignent d'un écosystème coopératif en plein essor, capable de créer et de préserver des emplois non délocalisables.

Une réponse aux fragilités de notre tissu industriel

Dans un pays où la part de l'industrie dans le PIB est tombée sous les 10 %, il est urgent de repenser les outils de sauvegarde de notre tissu productif. Les reprises d'entreprises par les salariés restent encore marginales, alors même qu'elles constituent une réponse efficace pour préserver les savoir-faire. Plusieurs freins persistent. D'abord, un coût du travail parfois plus élevé que dans les entreprises classiques, notamment du fait de la taxe sur les salaires. Le gouvernement Lecornu s'est engagé à mettre en place un groupe de travail sur ce sujet lors des discussions sur le projet de loi de finances pour 2026. Je serais attentif à la concrétisation de cet engagement. De plus, l'accès au financement demeure un obstacle majeur pour les salariés repreneurs. J'avais proposé des

« L'accès au financement demeure un obstacle majeur pour les salariés repreneurs »

amendements lors des dernières discussions budgétaires visant à faciliter les prêts nécessaires à l'acquisition des entreprises. Je regrette que ces amendements n'aient pas été adoptés.

Un enjeu de souveraineté et de justice sociale

Le modèle coopératif constitue également un enjeu de souveraineté économique. En favorisant le maintien des activités sur le territoire, il limite les prises de contrôle extérieures et protège des filières stratégiques. Il participe à une économie plus résiliente, fondée sur le long terme. Pour les salariés comme pour les territoires, il renforce l'implication, permet une meilleure répartition de la valeur et évite les effets dévastateurs des fermetures industrielles.

Donner aux coopératives les moyens de réussir

Il est urgent que les acteurs politiques, les acteurs économiques et la société dans son ensemble accompagnent enfin ce mouvement : soutien financier, outils adaptés, meilleure reconnaissance... Les coopératives ne constituent pas une solution miracle, mais offrent une voie d'avenir crédible, conciliant performance économique et justice sociale. ●

